

## Rapport à l'autre, et à l'étranger...



La Torah présente 36 occurrences du respect qu'on doit à l'autre, et en l'occurrence à l'étranger. Le livre de l'exode recommande de ne pas opprimer l'étranger (exode 23.9).

Quant au Lévitique, troisième des cinq livres de la Torah, reprenant ce que dit le livre de l'exode, il justifie l'un des fondements les plus remarquables de la foi juive "L'étranger qui séjourne parmi vous sera comme celui qui est né parmi vous, tu l'aimeras comme toi-même car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte" (4).



Dans l'Évangile de Matthieu (1) nous entendons l'appel : "J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais étranger et vous m'avez accueilli »

La Lettre aux Hébreux nous invite à persévérer dans l'amour fraternel. "N'oubliez pas l'hospitalité ; quelques-uns en la pratiquant ont, à leur insu, logé des anges" (2)



Le prophète a été lui-même un réfugié à Médine.

Le Coran, en certains passages, appelle à la protection du demandeur d'asile, qu'il soit musulman ou non-musulman, et dont la sécurité et la protection sont garanties : "[...] ceux qui [...] ont donné refuge et porté secours, ceux-là sont les vrais croyants : à eux, le pardon et une récompense généreuse » (3)

Si un homme ou une femme accorde protection (*Jiwar*) et asile à un rejeté et même à un ennemi, plus personne ne peut lui porter atteinte.



Mêmes sources que le catholicisme et le judaïsme.

Beaucoup de protestants français ayant quitté le territoire à la suite de la Révocation de l'Édit de Nantes (1685), le protestantisme français se souvient que les siens ont été des migrants et que cela engage à l'égard des autres.

En outre, si les nations ont un sens, aucun être humain puisqu'il est enfant de Dieu ne saurait être réduit à sa nationalité d'origine.



Dans son ouvrage, *Projet de paix perpétuelle* (1795), Emmanuel Kant écrit : "Hospitalité signifie le droit qu'à un étranger arrivant sur le sol d'un autre de ne pas être traité en ennemi par ce dernier (...), le droit qui revient à tout être humain de se proposer comme membre d'une société, en vertu du droit à la commune possession de la surface de la terre, laquelle étant une sphère, ne permet pas aux hommes de se disperser à l'infini, mais les contraint à supporter malgré tout leur propre coexistence ; personne à l'origine n'ayant plus qu'un autre le droit de se trouver en un endroit quelconque de la terre."

Pour Kant, la question du rapport à l'étranger est plus une question de droit que de philanthropie : le cosmopolitisme est selon lui la seule posture qui puisse garantir aux hommes une paix perpétuelle.



- (1) Matthieu 25-35
- (2) Hébreux 13 1-2
- (3) Cor 8-74
- (4) Lévitique 19.33.3-34